

2016/059

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du mardi 20 décembre 2016

Par suite d'une convocation en date du 12 décembre 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le mardi 20 décembre 2016 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

**Étaient présents :**

M. <b>CROS</b> Samuel	Mme <b>ROSE-LEVEQUE</b> Christelle
M. <b>ALLIER</b> Jérôme	Mme <b>CROUZET</b> Béatrice
M. <b>FLECHON</b> Vincent	Mme <b>GIGON</b> Christine
M. <b>MARTINS DE FREITAS</b> Éric	Mme <b>LÉVÊQUE</b> Marie-José
M. <b>MONTEIL</b> Bernard	Mme <b>PRUDHON</b> Claude
M. <b>THÉRY</b> Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration:**

Mme **COSTE** Marie-Claire a donné procuration à Mme **LEVEQUE** Marie-José

M. **PARRA** Baltazar a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

M. **LECOMTE** Marc a donné procuration à Mme **PRUDHON** Claude

M. **VOLLE** Stéphane a donné procuration à Mme **CROUZET** Béatrice

**Absente**

Mme **SERRE** Océane

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 07-20/10/2016**

**SUBVENTION A UNE ASSOCIATION**

Madame **CROUZET** Béatrice, adjointe au Maire, présente aux élus le dossier de demande de subvention déposé à ce jour. La demande émane de l'Association « Un jour, Un lieu ». Elle sollicite la collectivité pour une aide financière, à hauteur de 289,70€ pour l'organisation d'une « Gratiféria » sur le territoire communal. Mme **CROUZET** Béatrice rappelle que cette association organise plusieurs manifestations sur la commune comme l'apéro conte, du théâtre dans les rues de la commune, la mise en place de cabanes à livres... Cette association est aussi à l'initiative d'un projet de carnaval en 2017, ouvert à tous, en collaboration avec d'autres associations couxaises et les écoles.

Madame **CROUZET** Béatrice précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et qu'elle propose au conseil municipal une aide à hauteur de 200€

Malgré que cette demande arrive après la manifestation et qu'elle porte sur une « Gratiféria » (fête du gratuit), que l'association savait en amont que cette manifestation n'engendrerait aucune recette du fait de la gratuité de toutes les actions menées ce jour-là.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 13 pour, 3 absentions

- **décide** de suivre l'avis de la commission et valide une subvention d'un montant de 200€ au profit de l'Association « Un jour, Un lieu ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre JEANNE.

*J. Jeanne*

